



par
Christophe MARION
Président, FinHarmony

EN GUISE DE CONCLUSION À CE DOSSIER SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE, *ÉCHANGES* A SOUHAITÉ LAISSER «LIBRE PLUME» À UN EXPERT EN LA MATIÈRE POUR EXPLIQUER EN TERMES ACCESSIBLES LES CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS LIÉES À L'APPLICATION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE INTERNATIONAL — «LES IFRS POUR LES NULS» EN QUELQUE SORTE.

Les IFRS expliqués à ma grand-mère, retraitée à Carpentras

CHÈRE GRAND-MÈRE, merci pour ta dernière lettre et la photo que tu m'as envoyée : tu as une mine superbe et les platanes de la place du Marché ont une très belle couleur en cette saison. J'en viens au principal : tu me demandes ce que c'est que les IFRS. Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à ta question, car il s'agit d'un sujet considéré comme assez technique. Mais je sais que rien ne te fait peur.

APPRENDRE À PARLER LE MÊME LANGAGE FINANCIER

Je voudrais d'abord te rappeler que les entreprises dans lesquelles tu as investi, même si ce sont les plus grandes entreprises de la Bourse de Paris, ne sont plus tellement françaises. Les investisseurs individuels comme toi sont devenus largement minoritaires à leur capital. La majorité est maintenant détenue par des fonds internationaux, qui gèrent les économies de millions de personnes. Dans le monde entier, les gens sont convaincus qu'il est plus rentable de confier la gestion de son argent à des tiers. Il n'y a plus guère que toi, Grand-mère, à penser que ces intermédiaires ne créent pas de réelle valeur, se contentant de prélever des commissions sur les transactions (ah, si : il a aussi Warren Buffet, un investisseur d'Omaha, je pense que vous vous entendriez bien). Quoi qu'il en soit,

une part importante des plus-values que tu as réalisées au cours de ces vingt dernières années provient de l'arrivée massive à Paris de ces fonds étrangers. Pour que ton portefeuille continue à se valoriser, les entreprises se sont totalement internationalisées, elles sont allées lever des capitaux à l'étranger, aux États-Unis surtout. Là, elles ont vu que le langage financier utilisé était très différent. Elles ont dû apprendre à le parler. Grand-père disait qu'il avait décidé de faire des progrès en anglais après t'avoir vue discuter avec un GI, perchée sur un tank, lors de la libération de Carpentras... Pour te plaire, les entreprises aussi se sont mises à parler le langage comptable américain. Le même mouvement s'est produit partout en Europe et a gagné le monde entier. Comme il fallait continuer à parler français en France, les entreprises sont devenues bilingues, en produisant quasiment deux jeux de comptes. Tu imagines le coût : tous les comptables et les auditeurs faisant deux fois le travail. Puis, l'Europe a vraiment innové. Elle a transformé un échec en succès. Incapables de se mettre d'accord sur un langage commun (les tentatives de directives européennes en matière comptable n'ont pas réussi à rapprocher les comptes des différents pays), les Européens ont lancé un grand mouvement mondial en faveur des IFRS en les adoptant en 2005 pour les sociétés cotées européennes. L'Europe a ainsi préempté le rôle de leader de la convergence comptable mondiale.

ALORS, COMMENT EST ORGANISÉ LE SYSTÈME ?

Tout part d'une association non gouvernementale, (oui, une ONG), qui donc ne dépend pas d'un État, ni même d'un groupe d'États. L'association, basée à Londres, est gérée par un groupe de 21 administrateurs (*trustees*). Ils nomment les 16 experts (*Board members*), qui se réunissent pour élaborer les normes elles-mêmes. Pour cette élaboration, ils appliquent un schéma (*due process*) qui consiste à travailler de façon ouverte : la plupart des réunions sont publiques, il est systématiquement fait des appels à commentaires, etc. Bien sûr, c'est loin d'être parfait : on ne comprend pas toujours pourquoi certaines décisions sont prises, mais le Board a promis de mieux expliquer ses décisions. Certains choix ne te feraient pas plaisir. Par exemple, on a récemment décidé qu'une dette perpétuelle, que l'entreprise est sûre de rembourser parce que les intérêts vont augmenter à partir d'une certaine date, constitue du capital alors que tout le monde sait que c'est de la dette.

De plus, il est vrai que l'organisation est plutôt dominée par les Anglais et les Américains. Mais les choses s'améliorent : en France, on ne se préoccupait pas de ces affaires jusqu'à très récemment. Mais on s'est maintenant rendu compte de l'importance du sujet : Jacques Chirac a même écrit au commissaire européen à ce sujet. C'était pour obtenir que l'Europe n'approuve pas certains paragraphes de la norme sur les instruments financiers, afin de protéger le secteur bancaire. Il s'agit d'un point très technique qui ne concerne vraiment que les banques, mais qui a eu son petit effet : le pouvoir politique existe en Europe. Du coup, pour éviter une telle montée au créneau à l'avenir, la gouvernance de l'IASB, comme on dit maintenant, s'améliore.

QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE DANS LES COMPTES ?

De façon chiffrée, pas grand-chose. Au moment de la transition, on n'a pas remarqué de mouvement des cours de Bourse des entreprises concernées, ni à la hausse, ni à la baisse. Certains disent que les marchés financiers avaient bien intégré les changements : comme il n'y a pas eu de surprises, il n'y a pas eu de mouvement. D'autres disent que les analystes lisent peu les comptes – les plus mauvaises langues avancent qu'ils les comprennent peu.

Quelle que soit la véritable raison, les changements ont été de faible ampleur : pour les sociétés du CAC 40, l'impact global sur leurs capitaux propres est inférieur à 2%.

De toute façon, tout poussait à ce que l'impact du changement soit minime. D'abord, les sociétés ont eu du temps pour se préparer. Ensuite, lorsque l'on applique les IFRS pour la première fois, on

n'est pas obligé de corriger le passé : il y a une sorte d'amnistie des opérations antérieures : l'acquisition de Elf par Total a été traitée selon une méthode qui n'est pas autorisée en IFRS. Elle n'est pas retraitée. En fait, il s'agit plutôt de « ni-ni » : ce n'est ni obligatoire, ni interdit. Paradoxalement, les IFRS ont donc créé un peu de diversité au moment du passage, puisque quelques entreprises ont profité de l'occasion pour retraiter d'anciennes opérations. Heureusement, celles qui ont procédé à d'importants ajustements sont très minoritaires. Mais la raison principale qui explique le faible impact, c'est que la comptabilité française s'est considérablement rapprochée des IFRS. Pour le moment, les normes françaises restent globalement moins contraignantes que les IFRS : elles laissent encore beaucoup d'options. Les comptes français ne sont pas naturellement compatibles avec les IFRS. Mais si on le veut, et en choisissant bien ses options en normes françaises, on peut élaborer des comptes pratiquement en normes IFRS. Ne le dis pas à ton expert-comptable : il ne le sait pas encore. En effet, les IFRS sont encore officiellement interdites pour les comptes individuels en France.

En pratique, il reste peu de différences vraiment insolubles : si on veut, on peut presque toujours choisir en normes françaises une option qui soit compatible avec les IFRS. À part le goodwill, qui est amorti en normes françaises et qui ne l'est pas en IFRS. Mais je sais que tu considères toujours avec suspicion ce paiement effectué pour des actifs qui ne sont pas clairement identifiables.

IL RESTE PEU DE DIFFÉRENCES VRAIMENT INSOLUBLES**QUE LES IMPACTS CHIFFRÉS AIENT ÉTÉ TRÈS FAIBLES NE SIGNIFIE PAS QUE LES IFRS NE CHANGENT RIEN**

D'abord, si les comptes consolidés sont désormais très proches des IFRS, c'est moins vrai pour les comptes sociaux. Dans ce domaine il reste des différences insurmontables, liées à l'origine juridique des comptes individuels. Tu as appris que la comptabilité est l'algèbre du droit : elle se situe en aval de l'analyse juridique et doit mettre en chiffres ce qui est indiqué dans les contrats de l'entreprise. En IFRS, ce n'est plus le cas, du moins pas dans un sens littéral. En IFRS, la comptabilité se situe sinon en amont, du moins au même niveau que l'analyse juridique des contrats. Elle se permet donc d'avoir une vision différente. Par exemple, ce n'est pas parce qu'un bail est un contrat de location du point de vue juridique qu'il en est forcément de même ■■■

Dossier L'information financière

■■■ du point de vue économique : un contrat de crédit-bail, comme son nom l'indique d'ailleurs, est un crédit, qui prend la forme d'un contrat de location. Or, les IFRS posent que la substance économique de la transaction est plus importante que sa forme juridique, et que la comptabilité doit avant tout rechercher à traduire la réalité économique. Bien sûr, la plupart des contrats adoptent une forme juridique qui correspond à la substance de la transaction, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut bien reconnaître que si les parties sont d'accord pour appeler bleue une opération qui est en réalité rouge, quelqu'un, quelque part, est lésé. Pour que ce ne soit pas le lecteur des comptes, les IFRS amènent à requalifier ces transactions.

Pour le reste, tu as entendu des mots nouveaux qui t'ont paru bizarres, comme *impairment* par exemple. Je te rassure : de même qu'il n'est pas nécessaire de savoir jouer d'un instrument pour apprécier la musique, tu n'as pas besoin de comprendre exactement comment l'*impairment* est calculé pour savoir qu'il s'agit de la dépréciation d'un actif qui révèle un véritable problème industriel. Bien sûr, tous les dirigeants ne font pas les mêmes calculs, les hypothèses jouent un rôle important et elles restent en partie obscures. Mais les auditeurs sont payés pour les comprendre en détail et les contrôler et, au moins, les règles sont plus précises qu'en normes françaises. Cela constitue un progrès.

L'autre grand apport des IFRS, c'est justement le débat que les normes ont suscité sur des sujets délicats. Comme le jour où nous avons vidé le grenier et redécouvert des vieilleries, on a porté un nouveau regard sur des choses que l'on avait eues sous les yeux trop longtemps. Le plus souvent, le débat est de bonne tenue et il en sort des choses assez riches, comme une réflexion sur ce qui constitue le chiffre d'affaires, ou la performance, par exemple. Parfois, le débat est un peu stérile, comme la remise en cause de la définition des équivalents de trésorerie : alors que la définition française est calquée sur celle des IFRS, certains ont voulu remettre en cause les classements effectués en normes françaises au prétexte qu'ils n'étaient pas compatibles avec la définition IFRS. Heureusement, l'AMF est venue mettre tout le monde d'accord.

Parfois aussi, le débat est accaparé par des spécialistes qui croient que la comptabilité est une science, ou qu'il existe une vérité objective. Lorsqu'il s'agit de déterminer un traitement comptable adapté, ils voient trop souvent ce qui est « pur », plutôt que ce qui est pratique. Ils oublient que la comptabilité est un langage, un outil à disposition de ceux qui lisent les comptes, comme tu le fais de temps en temps. Par exemple, lorsqu'une entreprise accorde des points de fidélité à ses clients (tu en gagnes chez

Damart, je crois). Au lieu de considérer que ces points sont un rabais consenti sur la vente présente, et dont l'entreprise doit provisionner le coût du mieux possible, les IFRS préconisent d'effectuer une analyse pour identifier, dans le montant du chèque que tu as envoyé, quelle est la part que tu paies pour le tricot que tu achètes à présent et la part affectable au prochain (celui sur lequel tu auras un rabais). La part qui revient à ton prochain achat est considérée comme un produit constaté d'avance, qui constituera une vente lors de ton prochain achat. Lorsqu'on objecte que ce n'est pas forcément cela qui se passe (certains programmes de fidélité sont tellement significatifs que cette approche est adaptée, mais ce n'est pas toujours le cas), les puristes répondent qu'une approche circonstanciée n'est pas justifiable conceptuellement. La solution retenue consiste donc à rendre incertain non seulement la provision au passif, mais aussi le chiffre d'affaires, puisque la future vente est prise en compte.

Il s'agit sûrement d'un mouvement de balancier. La réflexion comptable n'a pas été très active ces dernières années, surtout en France, où elle n'était qu'un outil du droit et de la fiscalité. Alors, grisés par leur nouvelle liberté, certains penseurs comptables s'aventurent un peu loin de leurs bases. Et si la comptabilité servait à d'autres choses ? Et si elle essayait de donner la valeur des actifs et des passifs ? Et si... ? Au cours de ces discussions, le concept de juste valeur ressort souvent. Il sonne bien : qui peut être contre ce qui est juste ? Dans la discussion sur les points de fidélité, c'est ce concept qui l'a emporté. Or, il est particulièrement mal adapté, puisque la juste valeur d'un bien, c'est le prix sur lequel deux parties consentantes et bien informées seraient d'accord, pour échanger le bien en question. Or personne ne sait ce que valent les points de fidélité. Surtout, ils ne sont pas échangeables. Il existe donc une norme, mais elle ne dit pas grand-chose de concret.

Certains musiciens, lassés de jouer les morceaux classiques qu'ils connaissent par cœur, se mettent à jouer sur la dissonance et produisent une musique expérimentale non écoutable. Si cela fait progresser leur art, tant mieux. S'il en ressort des découvertes utiles au grand public, très bien. En attendant, les spectateurs que cela n'intéresse pas ne sont pas obligés d'assister à ces concerts. La recherche en comptabilité est indispensable, mais les expériences ne doivent pas être tentées en *live* avec les comptes des entreprises. Les IFRS ne sont plus un concept mais une réalité. La recherche ne doit plus être débridée pour que les dividendes de la transition puissent apparaître.

Tu vois, même si j'ai quitté Carpentras, j'essaie de garder les pieds sur terre. J'espère que tu partages cette vision. Réponds-moi vite : ton silence pèse dans le débat. ■